



ESCADRON 806 OPTIMISTE STE-THÉRÈSE

1085-10 (CHEV)

11 septembre 2016

Parents / Tuteurs,

EXERCICE AVENTURIER

Les Escadrons 806 Optimiste Ste-Thérèse organise un exercice aventurier pour leurs cadets et cadettes. L'activité se tiendra les 14-15-16 octobre 2016 au 170 av. du Lac Marchand à St-Alphonse-Rodriguez, J0K 1W0.

Pendant cette activité, les jeunes apprendront certaines techniques leur permettant de survivre en forêt. Ils apprendront à se loger, à se protéger et à se nourrir. De plus, ils auront la chance de pratiquer leur leadership dans un contexte très différent.

Les cadets et cadettes devront se présenter au bureau administratif de l'escadron, situé au 1040 boul Michèle-Bohec, le 14 octobre 2016 à 18h30 pour l'inspection de leur matériel personnel et le départ en autobus. Le retour se fera au même endroit vers 15h00, dimanche le 16 octobre 2016.

Avant de quitter la maison, les cadets doivent avoir en leur possession leur carte d'assurance maladie ainsi qu'assez de médicament (s'il y a lieu) pour la durée de l'activité. De plus, le matériel inscrit à l'endos de cette lettre est nécessaire pour la fin de semaine.

Gardez en tête qu'il s'agit d'une expédition en forêt, donc le linge propre et trop serré est à proscrire. Privilégiez des vêtements de couleurs voyantes de préférence en laines ou synthétiques. Les vêtements en denim (jeans) et en coton sont à éviter. Prenez en compte la température actuelle lors de votre choix de vêtements et de souliers. Tout le matériel superflu et dangereux tel que les allumettes, les briquets, la nourriture, rasoir, équipements électroniques seront confisqués avant le départ et remis pour le retour.

Notez également que tout bris, perte ou infection en lien avec le port de verre de contact n'est pas couvert par le mouvement. Également un élastique ou corde de sécurité est de mise pour tenir la monture des verres correcteurs en place.

Pour toutes questions, veuillez nous contacter à info@escadron806.org Si votre jeune a des restrictions médicales, veuillez vous présenter à un membre du personnel responsable le vendredi 9 octobre 2015 dès votre arrivée ou nous en aviser en personne les mardi soir au bureau administratif.

Veuillez détacher et nous remettre le coupon-réponse ici-bas dûment complété au plus tard le mardi 6 octobre 2015.

TOUJOURS PLUS HAUT – TOUJOURS PLUS LOIN !

Le Commandant,

Capitaine Jean-Philippe Côté

Le Président,

M. Francis Desrochers

Pièce Jointe (1) – Liste de matériel autorisé

P – 1 / 2

J'autorise mon enfant _____ à participer à l'exercice aventurier du 14 au 16 octobre 2016 avec l'Escadron 806 Optimiste Ste-Thérèse et j'ai pris connaissance de la lettre.

Nom en lettre moulée du Parent

Signature du Parent

Date



ESCADRON 806 OPTIMISTE STE-THÉRÈSE

LISTE DU MATÉRIEL AUTORISÉ

Voici la liste du matériel que vous êtes autorisés à apporter en survie. Il n'est en aucun cas nécessaire d'ajouter des éléments à cette liste. Un bagage trop chargé et lourd ne servira qu'à vous encombrer durant cette fin de semaine d'activité. De plus, tout matériel non autorisé sera confisqué pour la fin de semaine. Préférer un sac à dos plutôt qu'une valise, nous allons en forêt; un sac à dos est plus adapté.

- | | | |
|---|--|--------------------------|
| 4 | Sous-vêtements (obligatoire) | <input type="checkbox"/> |
| 4 | Paires de bas (de préférence en laine) (obligatoire) | <input type="checkbox"/> |
| 2 | Chandails (manche courte) (obligatoire) | <input type="checkbox"/> |
| 2 | Chandails chauds (manche longue) (obligatoire) | <input type="checkbox"/> |
| 1 | Imperméable (manteau et pantalon) (obligatoire) | <input type="checkbox"/> |
| 1 | Chapeau/casquette (le plus voyant possible) (obligatoire) | <input type="checkbox"/> |
| 2 | Pantalons (obligatoire) (aucun pantalon en « jogging ») | <input type="checkbox"/> |
| 1 | Foulard ou cache cou | <input type="checkbox"/> |
| 1 | Paire d'espadrilles | <input type="checkbox"/> |
| 1 | Paire de bottes (randonnée, de préférence imperméable) (obligatoire) | <input type="checkbox"/> |
| 1 | Ensemble de combinaison contre le froid (Combines) | <input type="checkbox"/> |
| 1 | Gamelle: assiette, bol, gourde, ustensiles | <input type="checkbox"/> |
| 1 | Serviette | <input type="checkbox"/> |
| 1 | Débarbouillette | <input type="checkbox"/> |
| 2 | Sacs verts (à déchet) (obligatoire) | <input type="checkbox"/> |
| 1 | Gants de travail | <input type="checkbox"/> |
| 1 | Lampe de poche | <input type="checkbox"/> |
| 1 | Piles de rechange pour lampe de poche | <input type="checkbox"/> |
| 1 | Couteau de poche de style campeur | <input type="checkbox"/> |
| 1 | Ficelle résistante (obligatoire) | <input type="checkbox"/> |
| 1 | Sac de couchage (obligatoire) | <input type="checkbox"/> |
| | Articles de nettoyage (savon, brosse à dents, brosse à cheveux, dentifrice, désodorisant, serviette sanitaire, crème solaire) (obligatoire) | |

CARTE D'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER
COUPON RÉPONSE OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER
MÉDICAMENT (sur prescription seulement)

Note : Si un couteau de poche est apporté, il doit être muni d'une lame rétractable bien aiguisée et qui est sécurisée avec un dispositif de blocage qui empêche la fermeture de la lame lorsque non-désiré. La lame ne doit pas dépasser 8 cm ou 3 po.